



OSIWA WHAT YOU PAY

TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 06 - FEVRIER 2008



**ALMOUSTAPHA ALHACEN, COORDONNATEUR
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT**

« Il faut qu'AREVA arrête de faire des malades ! »

De retour de Genève (Suisse) où il a participé à une cérémonie de nomination du groupe nucléaire français AREVA, en janvier dernier, Almustapha Alhacen, le coordonnateur de la société civile d'Arlit nous brosse, à travers un entretien qu'il nous a accordé, les problèmes sanitaires et environnementaux que pose l'extraction de l'uranium.

Lire pages 8&9

ACCORD AREVA / GOUVERNEMENT DU NIGER

Un marché de dupes P.P 6&7

EDITORIAL

Le combat pour la transparence, un impératif

Le 13 janvier dernier, le gouvernement du Niger représenté par le ministre des Mines et de l'Énergie Mohamed Abdoulahi, et le groupe nucléaire français AREVA, qui exploite le gisement d'uranium d'Arlit depuis plus de 3 décennies, représenté par sa présidente Anne Lauvergeon, signaient à Niamey, un nouvel protocole d'accord portant sur la révision du prix du kg d'uranium. A travers cet accord, qui couvre la période 2008-2009, le prix d'achat du kg d'uranium a enregistré une hausse d'environ 50%, par rapport à celui pratiqué au cours de l'année 2007, c'est-à-dire 32.700 francs négociés par la ministre des Affaires Étrangères Aïchatou Mindaoudou à Paris, sur instructions expresses du président Tandja.

Outre cette majoration du prix du kg d'uranium, qui constitue aux yeux des autorités nigériennes un motif de satisfaction, il est aussi annoncé d'importants in-

vestissements dans le pays, à travers notamment la mise en valeur du gisement d'Imouraren, toujours dans la région d'Agadez, qui va permettre au Niger de se positionner comme l'un des plus grands producteurs d'uranium au monde.

En terme d'investissements dans le projet, on avance le chiffre de 650 milliards de francs et la création de plus d'un millier d'emplois.

Des perspectives heureuses assurément pour un pays comme le nôtre classé parmi les plus pauvres au monde. Mais encore faut-il que les décideurs politiques veuillent jouer sur la corde de la transparence et la bonne gestion des ressources générées par ces richesses dont regorge notre sous-sol.

Richesses pour lesquelles les investisseurs sont aujourd'hui nombreux à se bousculer au portillon.

(suite page 3)

ALI IDRISSE, COORDINATEUR NATIONAL DU ROTAB

«L'engagement du Niger dans le processus ITIE est irréversible»

Après le renforcement des capacités de ses militants et des journalistes, la sensibilisation des populations des zones d'extraction sur les enjeux des ressources minières, la collecte des textes, les multiples interpellations des pouvoirs publics par rapport au respect de leurs engagements notamment la loi des 15% des revenus miniers aux populations des zones d'extraction, le Réseau des organisations de la société civile nigérienne sur la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) entend cette année travailler à la mise en oeuvre effective de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) à laquelle le Niger a adhéré. Son coordonnateur, Ali Idrissa, fait ici le point des réalisations et les pistes d'actions pour les années à venir.

Transparence : Voilà un peu plus d'une année que voyait le jour le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB). En tant Coordinateur du Réseau, quel bilan tirez-vous du chemin parcouru ?

Ali Idrissa : Je commencerai d'abord par vous dire que nous sommes satisfaits de l'engagement de plusieurs organisations de la société civile nigérienne dans la campagne mondiale Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) et au principe de Transparence dans les industries extractives au Niger. Aujourd'hui, même le commun des Nigériens est conscient que cette initiative ITIE et la campagne PCQVP existent. Cette prise de conscience de l'opinion nationale quant à la nécessité de promouvoir la transparence dans les industries extractives est à mettre à l'actif de tous les acteurs qui se sont engagés dans la campagne. Par rapport au bilan, il faut tout d'abord signaler que dans notre plan d'actions 2007, il était question pour nous de faire connaître aux citoyens et aux acteurs de

la société civile l'initiative « Publiez ce que vous payez » et l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives (ITIE). Ceci nous a amenés à organiser plusieurs séminaires et ateliers de formation à l'attention de différents groupes d'acteurs, des débats sur les médias ; à conduire une caravane dans toutes les zones minières pour sensibiliser les populations et les élus locaux sur cette initiative. Il faut aussi mentionner la création du bulletin d'information « Transparence », qui essaie de répercuter les activités et les actions du Réseau ainsi que la création d'un site Web qui est en cours.

Avez-vous le sentiment que ces différentes initiatives du ROTAB ont fait bouger les choses, du point de vue notamment de la recherche de la transparence ?

Vous êtes au courant quand même que le gouvernement a révisé la loi minière et a revu aussi le contrat qui liait notre pays à AREVA, révision à l'issue de laquelle le prix de vente de l'uranium a connu une



Ali Idrissa, Coordonnateur du ROTAB

hausse, même si ce n'est pas l'idéal. Au niveau des populations aussi, les débats sur les radios et les chaînes de télévision autour de la question des ressources minières et de l'utilisation des revenus qu'elles génèrent traduisent qu'il y a une véritable prise de conscience par rapport à la nécessité de jouer à la transparence dans ce secteur qui a de tout temps été opaque. Cela dénote que nos objectifs sont en train d'être atteints, lesquels objectifs visent le développement durable du pays, à travers une gestion saine de nos potentialités minières.

Parlons de l'initiative ITIE à laquelle notre pays est admis depuis l'année dernière. On a comme l'impression aujourd'hui que la machine est grippée. Qu'en est-il exactement ?

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau du ROTAB, par rapport à cette question précise, nous étions amenés à un moment à écrire au Premier ministre pour que le Niger ne soit pas exclu de l'ITIE. Aujourd'hui, il y a un plan d'actions qui a été élaboré par le Comité national de Concertation ITIE et validé par le Comité interministériel. Ce plan est en train d'être mis en oeuvre, même si cette mise en oeuvre accuse un certain retard. Nous osons espérer qu'il ne s'agit que des questions de forme. Dans tous les cas, le plan prévoit la publication des premiers chiffres en mars prochain. Mais il faut noter que le Niger reste «pays candidat à l'ITIE».

Quel est l'agenda du ROTAB pour l'année en cours et celles à venir ?

Le combat pour la transparence...

(Suite de la page 1). La condition que nous formulons n'est pas superflue quand on sait que pendant des décennies, c'est l'opacité totale qui a entouré la gestion de ces ressources. Une opacité qui ne s'est pas d'ailleurs dissipée encore, malgré l'adhésion de notre pays à l'initiative mondiale sur la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Nous en voulons pour preuve le récent accord entre le Niger et AREVA. En dehors du prix du kg d'uranium et des investissements annoncés dans le cadre du projet Imouraren, quels sont les autres contours de cet accord ? Qu'en est-il de la protection de l'environnement ? Qu'en est-il de la santé des populations des zones d'extraction du minerai ? Qu'en est-il du développement local ?

Sur toutes ces interrogations, qui sont pourtant d'une importance capitale, rien n'a été dit ; les organisations de la société civile actives dans les industries extractives craignent que cette région d'Agadez ne soient transformée en un vaste champ de ruine, après le passage de cette multitude de compagnies qui y opèrent aujourd'hui.

Mais au-delà de cette opacité dans la signature des contrats, il faut aussi hélas déplorer l'opacité dans la gestion de la manne financière tirée de ces ressources. Là aussi, les Nigériens attendent les décideurs politiques qui traînent aujourd'hui les pieds pour honorer même des engagements qu'ils ont pris avec les populations locales des zones d'extraction minière. Comme cette promesse légiférée de rétrocession de 15% des ressources budgétaires générées par l'industrie extractive aux communautés locales des zones minières, qui n'est toujours pas concrétisée, faute de volonté politique.

Certes, il faut se réjouir de la diversification de nos partenaires dans le secteur minier qui va permettre au Niger de tirer d'importantes ressources financières. Mais le plus important, c'est de veiller à ce que ces ressources bénéficient effectivement aux populations par la promotion de la bonne gouvernance financière.

Ali Idrissa

GESTION DES REVENUS MINIERES

Le fonds d'investissements prioritaires 2007 a bénéficié à quel secteur ?

Courant 2007, plus précisément au mois de mai, la loi N° 2006-32 du 4 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2007, a connu une première rectification.

Cette rectification est apportée au niveau de l'article 36 du titre VII de la loi, et a consisté en la création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds d'investissements prioritaires », destiné à financer des investissements dans des domaines prioritaires définis par le gouvernement.

Le compte est alimenté par les recettes tirées des produits provenant de la recherche pétrolière et minière et les fonds versés par les personnes morales ou physiques pour concourir aux dépenses du fonds d'investissements prioritaires.

En 2007, à titre transitoire, les ressources du compte ont été évaluées

à un montant de trente milliards (30.000.000.000) de francs CFA. De même, les dépenses sont évaluées à trente milliards (30.000.000.000) de francs et, les domaines dans lesquels ces dépenses sont exécutées sont la sécurité, le développement rural, les infrastructures et le soutien au développement. Lesquels de ces domaines « prioritaires » a-t-il eu la part du lion ?

Avec le conflit armé qui s'est déclenché dans la région d'Agadez depuis le mois de février 2007 et qui persiste toujours, faute de négociations entre le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) et les autorités nigériennes, ont s'imaginer aisément que la sécurité, à elle seule, pourrait englober une bonne partie de ce pactole. Affaire à suivre.

La rédaction

ALI IDRISSE, COORDINATEUR NATIONAL DU ROTAB

En terme de perspectives, le ROTAB compte, avec l'appui de ses partenaires, apporter son concours à la mise en œuvre effective de l'ITIE par le Niger, c'est-à-dire la publication par l'Etat du Niger de tout ce qu'il perçoit comme revenus dans le domaine de l'industrie extractive.

Nous entendons aussi veiller à ce que les compagnies en fassent autant pour tout ce qu'elles paient.

Nous nous donnerons aussi les moyens de suivre la destination de l'argent perçu par l'Etat, ce qu'il en fait réellement. C'est là où nous serons amenés à doter nos structures locales de compétences capables d'analyser un budget, un travail que nous avons d'ailleurs commencé à travers l'organisation d'un atelier de formation en suivi budgétaire tout récemment.

Nous avons également comme projet la mise à leur disposition de tous les textes réglementaires portant sur l'industrie extractive.

Nous avons déjà fait la recherche documentaire et un recueil sera édité. Voilà de manière ramassée les chantiers sur lesquels nous comptons intervenir au cours des années à venir.

Votre mot de la fin ?

En guise de conclusion, je tiens à vous souligner que l'engagement du Niger dans le processus ITIE est aujourd'hui irréversible. Tous les partenaires au développement sont favorables à cette initiative et certains en font même une exigence dans le cadre de leur partenariat.

Lors du Sommet du G8 de Heiligendamm en 2007, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réitéré leur soutien aux efforts d'amélioration de la transparence dans le secteur des industries extractives et récemment, à Berlin, en décembre 2007, à la Conférence Internationale sur la transparence dans le secteur des industries extractives (qui a vu notre participation), l'Allemagne s'est engagé à soutenir l'ITIE, emboîtant ainsi les pas au FMI et à la Banque mondiale. Au niveau régional toujours, une campagne de lobbying est en cours pour amener des banques comme la BAD et la BOAD dans le processus. Pour toutes ces considérations, le Niger ne peut se retirer désormais de l'initiative.

Propos recueillis par Seyni Issa

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La documentation et l'analyse budgétaire pour débiter l'année

Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) est entré dans la nouvelle année en force, organisant au cours du mois de janvier 2008 deux activités : un atelier de restitution de la recherche documentaire portant sur les textes législatifs et réglementaires dans le domaine des industries extractives au Niger et un autre atelier -toujours de restitution- des conclusions des rencontres de Limbé (Cameroun) et Libreville (Gabon).

Les deux activités se sont respectivement tenues le 16 janvier pour la recherche documentaire et les 22 au 23 janvier 2008 pour la restitution des conclusions des rencontres de Limbé et de Libreville, au centre de documentation de l'Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme (ANDDH).

La recherche documentaire, au centre de l'atelier du 16 janvier qui a regroupé des représentants des structures membres du ROTAB et de l'administration, a été rendue possible grâce au concours financier de l'ONG Swissaid. Elle a été effectuée par une équipe de consultants qui ont produit un document de plus de 500 pages portant sur les textes législatifs et réglementaires dans le domaine des industries extractives au Niger. Selon Ali Idrissa, Coordonnateur national du ROTAB, ce document, qui sera compilé en recueil, vise à favori-

ser l'accessibilité des citoyens aux informations essentielles concernant la manière dont la gestion des ressources nationales est organisée.

Il vise surtout à promouvoir une citoyenneté responsable, engageant la société civile dans la campagne qui exige du gouvernement la publication des revenus générés par l'exploitation des ressources minières et des compagnies exploitant les minerais la publication de ce qu'elles paient à l'Etat.

Serge Guéro, le président du comité des consultants, dans sa présentation, a in-



La table de séance à l'ouverture de l'atelier

diqué que le recueil comprend des textes législatifs et réglementaires sur le code pétrolier et minier, notamment des lois, des ordonnances et des décrets régissant la législation pétrolière et minière. Cette présentation de Guéro a été suivie d'une communication sur l'analyse économique de la législation minière au Niger, présentée par Dr. Chérif Chako.

A l'issue de leurs travaux d'une journée, les participants à l'atelier de restitution sur la recherche documentaire ont recommandé au ROTAB de spécialiser ses membres sur l'analyse et le suivi budgétaire et à l'Etat d'élaborer et d'adop-

ter une loi sur l'accès à l'information.

Le deuxième atelier portant sur la restitution des rencontres de Limbé et de Libreville, tenu du 22 au 23 janvier, a été financé par OSIWA. Il a été animé par Ali Idrissa et Abdourahamane Ousmane, respectivement coordonnateur du ROTAB et président du Réseau des journalistes pour les droits de l'homme (RJDH).

Articulé autour des thématiques débattues à l'occasion des rencontres de Limbé et de Libreville, l'atelier a permis aux participants de s'imprégner et d'échanger sur les analyses budgétaires appliquées et les contrats ainsi que le niveau de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) dans les pays africains. Mais aussi d'examiner les conclusions stratégiques issues de la rencontre de Libreville entre les organisations du continent œuvrant pour la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'exploitation des ressources minières.

Il a été sanctionné par un certain nombre de recommandations, résolutions et motion formulées par les participants (Lire ci-contre).



Une vue des participants

Seyni Issa

Les actes de l'atelier de restitution des rencontres de Limbé et Libreville

I. RECOMMANDATIONS

1) RECOMMANDATION SUR LA FORMATION EN ANALYSE ET SUIVI BUDGETAIRE

- Considérant que l'information du public sur les recettes et dépenses de l'Etat garantit une meilleure transparence dans la gestion des richesses et un développement durable ;
 Considérant le rôle important joué par la société civile dans l'information et la mobilisation des citoyens sur la transparence et l'analyse budgétaire ;
 Considérant l'impérieuse nécessité d'outiller les acteurs de la société civile en vue d'une analyse budgétaire qui réponde aux exigences de la bonne gouvernance, à l'information crédible et claire du citoyen ;
 Les participants à l'atelier de restitution des conclusions des rencontres de Limbé (Cameroun) et Libreville (Gabon) tenu du 22 au 23 janvier 2008 au centre de documentation de l'ANDDH, recommandent au ROTAB la formation et le renforcement des capacités des intervenants pour la réalisation des objectifs de transparence et d'analyse de suivi budgétaire.
 Fait à Niamey, le 23 janvier 2008.

2) RECOMMANDATION SUR LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET AREVA

Considérant que le secteur minier en général et celui de l'uranium en particulier constituent une source de revenus importants pour un développement durable pour le Niger ;
 Considérant l'adhésion du Niger à l'ITIE et son engagement pour une meilleure transparence dans la signature des conventions et con-

trats miniers ;
 Constatant la difficulté d'accès à l'information relative au contenu de la dernière convention signée entre le gouvernement du Niger et Areva ;
 Les participants à l'atelier de restitution des conclusions des rencontres de Limbé (Cameroun) et Libreville (Gabon) tenu du 22 au 23 janvier 2008 au centre de documentation de l'ANDDH, recommandent au gouvernement et au groupe Areva de rendre accessibles au public les termes de la convention précitée.
 Fait à Niamey, le 23 janvier 2008.

3) RECOMMANDATION SUR LES INVESTISSEMENTS AU PROFIT DES COMMUNAUTES LOCALES.

- Vu les dispositions de la loi N° 2006-26 du 09 août 2006 portant loi minière ;
 - Considérant que ces mesures ont été prises librement par les autorités du Niger ;
 - Constatant la non application de ces mesures par le gouvernement nigérien ;
 - Conscient que l'application rapide des engagements pris dans le sens de satisfaire les communautés locales peut contribuer à réduire des tensions actuelles et latentes dans les zones concernées par l'exploitation minières ;
 Les participants à l'atelier de restitution des conclusions des rencontres de Limbé (Cameroun) et Libreville (Gabon) tenu du 22 au 23 janvier 2008 au centre de documentation de l'ANDDH, recommandent au gouvernement le respect dans les meilleurs délais de l'alinéa 2 de l'article 95 de la loi précitée à savoir la rétrocession des 15 % des recettes minières aux communes de la

région concernée pour le financement du développement local. Fait à Niamey, le 23 janvier 2008.

II. RESOLUTIONS :

1) APPEL DU ROTAB RELATIF A LA PAIX

- Face à la montée de la violence dans le pays qui menace sérieusement les fondements de notre nation réputée jadis pour sa sécurité, sa stabilité et son unité ;
 - Désireux de voir la paix s'instaurer au Niger, seule gage d'un développement durable ;
 - Forts de la constitution d'août 1999 qui proclame l'unité du pays et l'indivisibilité du territoire ;
 Les participants à l'atelier de restitution des conclusions des rencontres de Limbé (Cameroun) et Libreville (Gabon) tenu du 22 au 23 janvier 2008 au centre de documentation de l'ANDDH demandent :
 1) Au Président de la République d'engager des négociations pour favoriser un retour rapide de la paix au Niger.
 2) Au MNJ de déposer les armes ;
 Fait à Niamey, le 23 janvier 2008.

2) RESOLUTION RELATIVE AUX ACTIVITES MINIERES AUNIGER

- Considérant l'article 98 de la loi N° 2006-26 du 09 août 2006 portant loi minière, consacrant les mesures nécessaires à la préservation du patrimoine forestier et des ressources en eau ;
 - Considérant l'obligation faite au titulaire d'un permis d'exploitation de fournir un rapport trimestriel et annuel de radioprotection ;
 - Rappelant les actes des ateliers de Niamey et de Tahoua tenus respective-

ment en août et octobre 2007, destinés aux acteurs de la société civile de l'ensemble du pays ;
 - Considérant que ces actes se sont traduits par des recommandations et des résolutions ayant trait à :
 1) l'accès à l'information ;
 2) l'appel lancé au gouvernement pour que les ressources financières provenant de l'exploitation minière ne soient pas utilisées dans l'effort de guerre ;
 3) la vigilance qui doit être de mise concernant la crédibilité des déclarations des paiements et des recettes ;
 4) l'exigence de l'implication des agents du Ministère des mines dans les travaux de recherche, de prospection et d'exploitation des sociétés extractives ;
 5) mise en place d'un mécanisme de contrôle sur toute la chaîne de production de l'uranium, de l'or et autres richesses minières, pétrolières et gazières ;
 6) la création d'un comité local de suivi des impacts environnementaux ;
 7) l'intensification de la formation sur la transparence dans les industries extractives au profit des communautés locales et de la société civile ;
 8) le respect du chronogramme de mise en œuvre de l'ITIE par le gouvernement ;
 Les participants à l'atelier de restitution des conclusions des rencontres de Limbé (Cameroun) et Libreville (Gabon) tenu du 22 au 23 janvier 2008 au centre de documentation de l'ANDDH s'engage à tout mettre en œuvre pour la concrétisation de tous les actes et engagements pris au cours des séances de formations et de sensibilisations tout au long de l'année 2007. Fait à Niamey, le 23 janvier 2008.

(Suite page 6)

ACCORD AREVA / GOUVERNEMENT DU NIGER

Un marché de dupes

Le 13 janvier dernier, une cérémonie de signature d'un protocole d'accord relatif aux conditions d'achat de l'uranium pour les deux prochaines années regroupait responsables nigériens et dirigeants d'AREVA à Niamey. La présidente du Directoire de la multinationale numéro 1 mondial du nucléaire, Mme Anne Lauvergeon a effectué le déplacement de la capitale nigérienne comme pour signifier que le "malentendu" qui a marqué un temps les relations entre son groupe et les autorités nigériennes est bel et bien dissipé.

Le communiqué de presse du groupe AREVA annonce, en même temps que la hausse de 50% du prix du kg d'uranate par rapport à son niveau de 2007, des investissements estimés à 1 milliard d'Euros consécutivement à l'ouverture de la mine d'Imouraren. Du coup, pour le régime et ses laudateurs, le Niger vient de recouvrer sa souveraineté sur ses richesses minières en concluant un accord "gagnant-gagnant". Qu'en est-il exactement?

Une nouvelle donne ?

En attendant de connaître la teneur de cette convention (le document n'étant pas encore diffusé) ainsi que ses contours et éventuellement les non-dits, il convient de se réjouir de ce que pour une fois des négociations formelles se soient tenues en lieu et place des monologues antérieurs et que celles-ci n'aient pas pour décor les bords de la Seine. De même, le Niger pourra vendre sur le marché international quelques 900 tonnes d'uranate. Par ailleurs, à lire la littérature du groupe AREVA, on constate que les prix du yellow cake commencent à être libellés en dollar US et non plus en CFA.

Ces quelques éléments prouvent qu'il est possible de modifier, même superficiellement, un rapport de

force pour peu qu'il y ait la volonté d'y parvenir. Et cela d'autant plus plausible que l'environnement international, marqué par la persistance de la hausse des prix des matières premières et de certains produits agricoles, est toujours favorable d'une part, et que le continent africain semble se trouver au carrefour de ces nouveaux enjeux planétaires d'autre part. En effet, avec près du tiers des réserves de matières premières de la planète, fragilisées par plusieurs décennies de politiques d'ajustement structurel, au moment même où les flux financiers en provenance des anciennes puissances métropolitaines se réduisent drastiquement (l'APD diminuant, les investissements directs étrangers IDE se raréfient et la coopération est laissée désormais aux

ONG), les pays africains sont devenus la proie facile des sociétés multinationales. Cependant l'émergence de la Chine et de l'Inde et la rivalité forte qu'ils induisent offre une opportunité et des marges de manœuvre pour "desserrer l'étau".

Cette évolution du contexte international ne suffit pas, à elle seule, à expliquer l'issue des pourparlers actuels. Si le gouvernement nigérien peut se féliciter d'engranger des ressources naguère inespérées, il le doit pour une large part à la très forte mobilisation de la société civile. Depuis 2001, en effet, diverses actions ont été menées par des structures de la société civile, soit pour dénoncer les impacts environnemental et sanitaire de l'exploitation minière (à l'exemple de l'ONG

Aghir'in Man et la société civile d'Arlit), soit l'exclusion des populations locales de la jouissance des richesses tirées de leurs sous-sol. Ces actions ont culminé avec la campagne de dénonciation du prolongement du pacte colonial au travers duquel le Niger est dépossédé de ses ressources minières, organisée par l'Association Alternative Espaces Citoyens au Forum social Mondial de Nairobi 2007. Des mobilisations se sont produites dans le sillage des manifestations de la CDSCN pour la défense des services publics et du mouvement social du 15 mars 2005, qui ont produit un fort courant patriotique dans la société et sur lequel le pouvoir s'est appuyé pour engager le bras de fer avec la multinationale française et obtenir la revalorisation du prix de l'uranium.

Cela aurait pu constituer un tournant décisif dans les relations avec l'ancienne métropole, si les autorités ne manifestaient pas d'évidentes faiblesses.

La Faiblesse de la conception rentière de l'économie

Une fois de plus, la dimension financière de ces accords mise de l'avant par le régime, occulte de nombreuses questions tout aussi importantes et hautement stratégiques. Cela est le reflet de la conception rentière de l'économie qui se décline à travers les faiblesses suivantes :

- Après plusieurs décennies d'exploitation, de l'uranium le Niger n'a jamais envisagé de se doter de centrale nucléaire en vue de résoudre le problème de son indépendance énergétique, alors même qu'il con-

III. MOTIONS DE REMERCIEMENTS (Suite de la page 5)

Les participants à l'atelier de restitution des conclusions des rencontres de Limbé (Cameroun) et Libreville (Gabon) tenu du 22 au 23 janvier 2008 au centre de documentation de l'ANDDH remercient :

- 1° OSIWA pour son appui financier pour la tenue de cet atelier ;
- 2° Le Président de l'ANDDH le Pr Khalid Ikhiri pour son engagement et sa disponibilité dans toutes les activités du ROTAB ;
- 3) l'Assemblée Nationale, en l'occurrence le groupe parlementaire CDS Rahama qui a répondu à l'invitation de l'atelier à travers l'honorable Député Elh Kadri Moutari avec qui l'assistance a eu des échanges fructueux ;
- 4) Monsieur Matteo Pel-legrini, Coordonnateur Afrique pour la campagne Publiez ce que vous payez, pour son engagement et sa disponibilité pour la mise en place des coordinations nationales et l'implantation de la campagne publiez ce que vous payez en Afrique.

Fait à Niamey, le 23 janvier 2008.



MAMANE SANI ADAMOU

tinue d'honorer des factures énormes d'hydrocarbures. Même pas dans un cadre sous-régional, laissant au Président français M. Sarkozy, le soin de vendre des centrales nucléaires aux pays voisins. Le Niger refuse de s'engager dans la voie d'un véritable transfert de technologie sans lequel la coopération avec les partenaires actuels n'a pas de sens. Seule la maîtrise de la technologie nucléaire nous assure une souveraineté sur nos ressources.

Il continue de vendre un minerai qu'il n'utilise pas en vue de se procurer les ressources censées financer son développement, perpétuant ainsi la division internationale du travail héritée de la colonisation et qui impose aux pays du Sud, africains en particulier, le statut d'exportateurs de matières premières bon marché en direction du Nord et consommateurs de produits finis.

Pourtant, nul n'ignore les enjeux géopolitiques et stratégiques actuels qui recouvrent l'accès aux sources d'énergie dans le monde, encore moins la place centrale qu'occupe l'énergie dans tout effort d'industrialisation sans lequel on ne saurait parler de développement.

- Le plus surprenant est

qu'en considérant les recettes engrangées par l'Etat depuis près de quarante ans, aspect le plus considéré par les dirigeants politiques successifs, on s'aperçoit que les résultats sont nettement en deçà des souhaits.

De l'aveu même des responsables nigériens des mines de SOMAIR et COMINAK, le Niger n'aura au total enregistré, sur la période, qu'un peu moins de 300 milliards FCFA alors que les ventes cumulées ont dépassé les 2300 milliards. Avec 36,6% du capital de la SOMAIR et 31% de la COMINAK, on était en droit d'espérer plus. C'était sans compter avec les nombreux contrats léonins imposés par l'ex-métropole coloniale et qui ont eu pour effet de déposséder le pays de ses ressources (cf. Alternative n°322). L'augmentation de 50% du prix fait remonter celui-ci autour de 60.000FCFA et occasionne une recette estimée à quelques 85 milliards, à en croire les négociateurs. Si cela satisfait le gouvernement, les nigériens peuvent être inquiets quand on sait qu'en 2007, vingt cinq (25) des trente (30) milliards du fonds d'investissements prioritaires, alimenté par des ressources issues de l'attribution des titres miniers, ont été

consacrées à la lutte contre l'insécurité et non à la lutte contre la pauvreté.

- L'insuffisante attention accordée aux autres dimensions, notamment les impacts environnementaux et sanitaires liés à l'exploitation de l'uranium. Les entraves multiples dressées par les autorités nigériennes contre le laboratoire indépendant (CRIIRAD) spécialisé dans les mesures de radioactivité pour opérer dans la zone d'Arlit sont encore dans les mémoires. Le laxisme des autorités à faire assumer leur responsabilité sociale aux deux compagnies minières, ainsi que la non exécution des dispositions de la loi minière relativement aux parts des recettes minières à verser aux populations locales, sont des signes qui montrent le peu de souci des autorités des conditions d'existence des populations des zones minières. Les mêmes constats sont faits à l'ouest du pays relativement à l'exploitation de l'or de Samira par la SML, dans une étude commanditée par le groupe de recherche sur les industries extractives (GREN). Ce qui a d'ailleurs motivé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. Comme on peut le constater, il ne s'agit pas d'un phénomène isolé.

- L'Ouverture d'une troisième mine permettant au Niger de doubler sa production et d'occuper le deuxième rang mondial, intervient dans des conditions qui méritent d'être élucidées. AREVA obtient l'agrément pour à la fois lancer l'exploitation du gisement d'Imouraren et étendre son périmètre d'exploration, sans que l'on précise la contrepartie. Ce n'est certainement pas les investissements générés par l'ouverture de la mine. Encore moins les promesses d'aide au développement dont on sait ce qu'el-

les valent, au regard de la physionomie actuelle du Département d'Arlit. Pourquoi lier l'extension de permis d'exploration et l'exploitation d'une nouvelle mine aux conditions d'achat de l'uranium ? Pourquoi cette précipitation à exploiter une nouvelle mine lorsqu'on n'a pas encore tiré tout le profit que l'on est en droit d'attendre des deux mines existantes ? Surtout lorsqu'on est toujours actionnaire minoritaire (il semble que la part du Niger dans la nouvelle société tournera autour de 20%) ?

Quelle perspective ?

Le récent accord de partenariat avec le groupe AREVA, bien qu'il présente des avantages certains pour le Niger, est loin d'être un modèle du genre. Si les aspects les plus choquants des agissements de la multinationale ont disparu, il faudra y voir plutôt une posture de circonstance qu'une volonté de construire un partenariat solidaire. C'est en effet AREVA qui est demandeur aujourd'hui.

La France, on le sait, n'a pas d'amis mais des intérêts. Il n'y a visiblement que les autorités nigériennes pour en douter encore. AREVA est l'instrument de la politique impériale française. Ses interventions ne diffèrent en aucune façon de celles de ELF-TOTAL-FINA sous d'autres cieux, avec des résultats connus à l'avance. Pour en sortir, il faut abandonner cette conception rentière de l'exploitation minière et son corollaire le modèle de développement "écologiquement soutenable" orienté vers la satisfaction des besoins des classes populaires, n'est-il pas le meilleur rempart contre la "malédiction" des ressources minières ?

MAMANE SANI ADAMOU
(Source : Alternative)

ALMOUSTAPHA ALHACEN, COORDONNATEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT

«Il faut qu'AREVA arrête de faire des malades !»

De retour de Genève (Suisse) où il a participé à une cérémonie de nomination du groupe nucléaire français AREVA, en janvier dernier, Almoustapha Alhacen, le coordonnateur de la société civile d'Arlit nous brosse, à travers un entretien qu'il nous a accordé, les problèmes que pose l'extraction de l'uranium.

M. le président, vous revenez de Genève (Suisse) où vous avez pris part à une rencontre en rapport avec les activités de AREVA. De quoi a-t-il été exactement question ?

Almoustapha Alhacen : Merci de me donner l'occasion de revenir sur cette rencontre qui me paraît d'une importance capitale. J'étais effectivement à Genève, sur invitation de deux organisations qui luttent contre la prolifération du nucléaire, qui ont décidé de décerner un prix négatif à AREVA et demander à la communauté internationale de leur emboîter le pas pour sanctionner le groupe nucléaire français.

Qu'est-ce qui a suscité l'octroi de ce prix négatif à AREVA ?

Le prix a été décerné pour dénoncer la campagne de prolifération du nucléaire dans laquelle s'est engagée AREVA sur le plan international. Vous n'êtes pas sans le savoir, aujourd'hui AREVA a proposé de doter la Libye en réacteurs nucléaires, il en a fait autant avec l'Algérie, avec la Chine, etc. Comme le gouvernement Suisse est aussi en train de se doter d'une autre centrale nucléaire, les deux organisations entendaient à travers leur initiative stopper la construction de cette centrale et voir ce qui se passe sur le plan international.

A cette rencontre, nous avons décliné notre point de vue par rapport à AREVA qui exploite notre uranium avec lequel sont alimentés ces centrales. Toutefois, je tiens à souligner que l'octroi de ce prix n'a pas été motivé par les problèmes que l'extraction de l'uranium par le

groupe pose au Niger. Mais malheureusement, j'ai constaté que AREVA a créé tout de suite un site pour présenter ce que ses filiales (la Cominak et la Somaïr) font comme interventions sociales au Niger, notamment dans le domaine de la santé, de la scolarisation. J'ai trouvé cela dommage parce que le problème n'est pas là.

Quelle a été votre contribution à cette rencontre en tant que société civile nigérienne ?

Notre contribution a consisté à exposer la situation que nous sommes en train de vivre depuis près de 40 ans avec AREVA et ce que nous attendons véritablement de ce groupe. Parce que si eux ils se soucient des centrales nucléaires qui sont en train d'être construites, c'est que nous, nous avons déjà la radioactivité à l'air libre.

Mais ce que je trouve navrant, c'est l'attitude de nos médecins au niveau de la Cominak et la Somaïr qui cherchent à justifier l'injustifiable, en disant qu'on a fait tel ou tel soin. Le problème n'est pas là, ce que nous disons, c'est qu'il ne faut pas faire des malades tout simplement ! Et pour ne pas faire ces malades, nous pensons qu'il y a un certain nombre de mesures qu'AREVA doit prendre, comme bitumer les routes au niveau d'Arlit, parce que je vous dis, la situation est intenable dans cette localité à partir de 17 heures, à cause de la poussière. Mais il faut aussi trouver une solution pour les déchets radioactifs qui sont exposés à l'air libre et les bassines d'évaporation. Il faut également créer les conditions

pour éviter aux populations de s'abreuver à des sources d'eau contaminées. C'est à ce niveau que se trouve le débat et non ailleurs.

Quelles sont les sources de contamination ?

Vous avez trois sources de contamination. D'abord il y a l'eau, ensuite la poussière qui comporte

des particules radioactifs, et enfin les ferrailles et autres plastiques que les populations, par méconnaissance, récupèrent dans les usines pour confectionner des fenêtres, des portes, des hangars, etc. Ces ferrailles et caissons sont ventilés sur l'ensemble du pays. Il faut donc une vaste campagne de sensibilisation en direction des populations pour les récupérer et les détruire.

Le prix de vente du kg d'uranium vient d'être renégocié entre le gouvernement du Niger et AREVA. Il a connu une hausse de 50%, passant d'environ 40.000 à 60.000 francs. Quel est votre commentaire par rapport à cette nouvelle donne ?

Sur cette question, je retiens deux choses : d'abord je suis très content que les négociations se soient passées à Niamey. Mais outre le prix du kg d'uranium qui a connu une amélioration sensible, il faut dire que le Niger dispose aussi de 500 tonnes d'uranium qu'il peut lui-même commercialiser sur le marché. Notre troisième satisfaction, c'est que le contrat est aujourd'hui de deux ans. La quatrième



Almoustapha Alhacen

chose, c'est que pour moi le prix est passé de 27.000 à 65.000 francs ; cette histoire de 40.000 francs je ne la comprends pas.

Pour toutes ces considérations que nous venons d'énumérer, nous pensons que tous les Nigériens doivent soutenir le gouvernement dans ses actions visant à rentabiliser au maximum nos ressources du sous-sol.

AREVA s'est engagé sur un gigantesque projet, la mise en valeur du site d'Imouraren, qui va nécessiter des investissements d'environ 600 milliards de francs, selon les responsables du groupe. On annonce également la création de plus d'un millier d'emplois. En tant que société civile locale, est-ce que vous êtes associée dans la mise en route de ce projet ?

Vous savez, cette question d'embauche, les gens veulent la politiser, la dramatiser. Arlit, par exemple, a aujourd'hui 40 ans. Et en 40 ans, on a eu le temps de faire des enfants dont certains sont aujourd'hui devenus des assassins ; il y en a qui ont eu à tuer un tablier à cause d'un paquet de sucre

et qui sont actuellement en prison. Je n'invente rien. Donc, je dis : il est temps d'arrêter cette pratique d'embauche de mon beau-frère, de mon neveu, de mon cousin ; il faut que les gens regardent la réalité en face. Nous disons oui à l'embauche locale pour réduire les dégâts. Parce qu'on ne peut pas faire des enfants et les regarder comme ça devenir des bandits, des criminels, il faut bien qu'ils travaillent. Donc, c'est de cela qu'il s'agit. Les Nigériens qui s'occupent de cette question doivent y réfléchir ; il faut qu'ils soient responsables pour régler la question rationnellement. Aujourd'hui, quand je regarde ces sociétés minières, on va me dire qu'il n'y a pas ségrégation ; mais je vous demande d'aller voir qui dirigent les directions. Il y a bien quelque chose d'anormal dans ces directions là.

Votre dernier mot ?

Dans le cadre du projet Imouraren, vous avez simplement parlé d'embauche mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi l'impact sur l'environnement par rapport auquel je demande au Nigériens de prendre conscience. Il y a la radioactivité, la disparition de la faune et de la flore, la pollution de l'air et des sources d'eau. Tout cela constitue des sources de préoccupations, à ne pas occulter. Nous demandons que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs et les populations locales contre la contamination. Cette requête est aussi valable pour les autres nationalités qui sont sur place aujourd'hui comme les Chinois, les Canadiens. Malgré le statut de nation démocratique de la France, vous avez vu ce qu'AREVA fait. J'imagine donc qu'avec les Chinois nous devons être très vigilants. Je ne suis pas en train de dire que je suis contre eux, mais je dis, il faut qu'ils respectent nos règles et celles internationales en matière d'exploitation minière et d'embauche.

**Propos recueillis
par S. Issa**

PRIX AREVA

Nominé pour le Public Eye Global Award 2008 par la Fondation suisse de l'énergie (FSE)

Saviez-vous que le sida peut s'attraper par contamination radioactive ? Non ? C'est pourtant ce que peut laisser croire le groupe nucléaire français Areva, dont les médecins du travail diagnostiquent le virus mortel chez des mineurs atteints de cancers... Cela se passe dans le nord du Niger, où Areva extrait de l'uranium par l'intermédiaire de deux compagnies dont elle est l'actionnaire majoritaire : Somaïr et Cominak. La raison de ces diagnostics fantaisistes est simple : l'entreprise française ne veut pas prendre en charge les soins dont ses anciens employés ont besoin.

Alors que des analyses ont démontré la contamination radioactive de l'air, de l'eau et des sols et que du matériel contaminé est entreposé à ciel ouvert, les mineurs et leurs familles sont insuffisamment informés sur les risques de santé liés à l'extraction de l'uranium. Si cela était connu en Suisse, on présume que personne ne serait indifférent à ce que le combustible utilisé dans les centrales nucléaires de Mühleberg et de Gösgen soit fourni, au moins en partie par les mines d'Areva...

Un comportement irresponsable

Au Niger, la production totale d'électricité serait à peine suffisante pour préparer un repas chaud par personne et par jour. Ceci, bien que le Niger soit un des pays les plus riches au monde en gisements d'uranium ! Car les richesses du Niger profitent essentiellement à des sociétés étrangères et le pays reste un des plus pauvres du monde. Le consortium Areva y extrait de l'uranium depuis près de 40 ans et a fait construire deux villes au cœur du désert pour loger les mineurs et leurs familles. Arlit et Akouta comptent aujourd'hui au total 80'000

habitants, qui bénéficient des soins gratuits d'un hôpital établi par le groupe minier. Ils en ont bien besoin... Les conditions de sécurité à la mine sont catastrophiques et les procédures de décontamination d'une négligence coupable : ainsi les travailleurs sont priés de laver eux-mêmes leurs habits de travail à domicile. Des millions de tonnes de déchets radioactifs sont stockés à l'air libre, des gaz radioactifs rejetés dans l'atmosphère, et de la ferraille contaminée est mise sur le marché... Les analyses effectuées entre 2003 et 2007 par la Commission de Recherche et d'information Indépendantes sur la Radioactivité – la CRIIRAD – démontrent la contamination radioactive des eaux, de l'air et des sols, ceci pour plusieurs générations encore. Areva le sait mais ne fait rien.

Les conséquences

Bien au contraire, le groupe minier tente de dissimuler la situation désastreuse des mines et des villes adjacentes. Selon un rapport de l'organisation de défense des droits humains SHERPA, des médecins du travail de ces complexes miniers ont avoué faire sciemment de faux diagnostics : par exemple, annoncer à des travailleurs souffrant de troubles liés à l'exploitation de l'uranium qu'ils sont atteints d'autres maladies graves, telles que le sida ou la malaria. Un médecin-chef avoue qu'il n'informe correc-

tement que les patients qui peuvent payer ensuite les soins appropriés. Le principe de gratuité des soins dont se vante Areva semble ainsi très relatif... Mais malgré toutes les dénonciations de la CRIIRAD, de SHERPA et de l'organisation environnementale nigérienne Aghirin'man, les partenaires commerciaux d'Areva ne se sentent toujours pas concernés. Parmi ceux-ci figurent les exploitants des centrales nucléaires suisses. Ainsi, Areva livre du combustible aux réacteurs de Mühleberg, Gösgen, Beznau et Leibstadt.

Situation actuelle et revendications

SHERPA, la CRIIRAD et Aghirin'man réclament sans relâche des analyses indépendantes. Mais toujours sans succès. Le calcul d'Areva est simple : dans 10 ans, les gisements seront épuisés et le problème réglé... Comme le destin des deux villes minières d'Arlet et d'Akouta ? L'exemple de la mine d'uranium de Mounana, au Gabon, fermée en 1990 par Areva est parlant : 7000 personnes, pour beaucoup sans travail, vivent désormais sur des sols encore contaminés et subissent massivement les conséquences de la politique d'Areva. La moitié des anciens travailleurs d'Areva y souffre de graves problèmes de santé aux poumons, aux yeux ou du système cardiovasculaire.

Groupe AREVA S.A.

Siège social : Paris, France

Branche : nucléaire civil et militaire (tous les secteurs)

Chiffre d'affaire / bénéfice net : • 10,863 milliards / • 649 millions (2006)

PDG : Anne Lauvergeon

En possession de : Etat français, Commissariat à l'Énergie Atomique, ERAP (84%)

Collaborateurs : 61'111 dans 41 pays (2006)

ZONE MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE NOIRE

Passé, Présent et Futur

La zone franc a été créée par la France au lendemain de la crise capitaliste des années 30. Autant qu'on le sache, l'objectif de l'institution était de mettre la France à l'abri de la dépression économique qui secouait le monde capitaliste.

Prise dans les serres de négriers français agitant les titres ampoulés de conseillers et d'assistants techniques [1], l'Afrique Noire dite francophone se retrouve toujours, après plus de quarante ans d'indépendance de façade, sous la férule de « codes des investissements ». Ces codes des investissements sont issus en droite ligne de la politique économique de la porte ouverte, habillage du pacte colonial dont la célébrité remonte au temps du commerce des épices aux Indes. Le pacte colonial qui s'affirme surtout par la subordination économique de la colonie à la métropole, par un mécanisme fonctionnant selon le principe dit du « commerce exclusif ». Les règles de cette doctrine économique, puisent essentiellement leur légalité dans la restriction ou l'interdiction de l'exportation des produits coloniaux vers d'autres pays autres que la métropole, celle-ci se réservant le droit d'assurer à ses mercantis l'exclusivité du marché colonial, comme celui de leur y aménager une position particulièrement privilégiée.

C'est, on s'en doute, parce qu'il manifeste la volonté de sortir de cette tradition mafieuse de la France dans ses rapports avec l'Afrique Noire, que Laurent GBAGBO a été, en novembre 2004, la cible d'une agression de la part de troupes françaises qui exécutèrent froidement à l'occasion, des dizaines d'enfants africains, sans que, union sacrée négrophobe oblige, ce carnage soulève la moindre protestation en France. Car, comme le fait si justement remarquer MONTESQUIEU dans L'Esprit des Lois, « On a établi que la métropole pourrait seule négocier avec les colonies, et cela avec raison parce que

le but de leur établissement a été l'extension du commerce, non la fondation d'une ville et d'un empire » [2]

La situation dont parle MONTESQUIEU, est bien celle de l'Afrique Noire « post-coloniale » dans sa coopération avec la France.

Sur le Cameroun, par exemple, qui est l'un des territoires africains où la France continue tranquillement d'imposer son diktat par la dictature tueuse en série U.N.C.-R.D.P.C. interposée, l'Article 13, Titre 3 des accords dits de coopération franco-camerounais dispose : « La République du Cameroun en application des dispositions de l'Article précédent et la République française conviennent de maintenir leurs relations commerciales dans le cadre d'un régime préférentiel réciproque qui sera, en tant que de besoin, précisé par des accords particuliers. Ce régime préférentiel a pour objet d'assurer à chacune des Parties des débouchés privilégiés ; il doit comporter un ensemble équilibré d'avantages mutuels notamment dans le domaine commercial et tarifaire ainsi que dans celui de l'organisation des marchés ». La première observation qui s'impose à l'analyse de cet article, c'est qu'il est évoqué comme pour déculpabiliser la France, en ce sens qu'il ne saurait, au sens international de la définition, être question de « maintien des relations commerciales » entre le Cameroun et la France dont les rapports antérieurs et actuels sont uniquement ceux d'une métropole avec sa colonie. S'agissant du « libre choix » par le Cameroun de ses partenaires, l'Article 18, Titre III des



mêmes accords s'inscrit en faux dans son libellé qui précise que : « Toutes les recettes et les dépenses du Cameroun sur les pays extérieurs à la zone franc sont exécutées par cession ou achat de devises étrangères sur le marché central des changes de la zone franc ».

« Le marché central des changes de la zone franc », étant la France, il n'est pas inutile, avant de passer à l'historique, au fonctionnement et aux objectifs Outre-Mer de la zone franc, de préciser que du point de vue juridique, l'Article qui vient d'être évoqué est en contradiction avec les dispositions prises en 1974 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le cadre du « Nouvel Ordre Economique International » dont l'Article 1er du Chapitre II relatif aux droits et devoirs économiques des Etats, dispose que : « Chaque Etat a le droit souverain et inaliénable de choisir son système économique, de même que ses systèmes politiques, social et culturel, conformément à la volonté de son peuple, sans ingérence, pression ou menace extérieure d'aucune sorte ».

LA ZONE FRANC, UNE ZONE MONÉTAIRE DE DUPES

La zone franc a été créée par la France au lendemain de la crise capitaliste des années 30. Autant qu'on le sache, l'objectif de l'institution était de mettre la France à l'abri de la dépression éco-

nomique qui secouait le monde capitaliste. Pour ce faire, le fonctionnement de la zone franc fut réglé de manière à mettre la France à l'abri des tumultes de la place monétaire internationale du moment. C'est ainsi que, sauf autorisation spéciale, toute opération commerciale et financière entre la France et l'extérieur à sa zone monétaire, était interdite, en vertu des décrets des 28 août, 1er et 9 septembre 1939.

Prolongements juridiques de la métropole, les colonies françaises virent la mesure s'étendre jusqu'à elles, jusqu'à la fin de la Seconde « Guerre mondiale ». Le franc circula avec la même valeur en France et dans les colonies. En Afrique Noire, il fut baptisé C.F.A. (Colonies Françaises d'Afrique). Plus tard, sa convertibilité redoubla de valeur en Outre-Mer, par rapport à celui qui circulait en métropole. Lorsque dans les années 60, l'Afrique Noire dite francophone connut sa cascade d'indépendances, plus superficielles les unes que les autres, le franc, tout en y gardant son sigle, se retrouva dans le pourpoint de « Communauté Financière Africaine », le plus important étant son émission et sa convertibilité entièrement dépendantes de la France, son marché central des changes, qui joue en même temps les rôles de coordination, d'impulsion et de conception de l'institution.

(Suite page 12)

Le patrimoine des chefs d'Etat africains en France

C'est un monde enchanté où l'on vogue d'une villa de 9 pièces avec piscine à Nice à un hôtel particulier de l'Ouest parisien. Un univers surréaliste peuplé de Bugatti payées cash plus de 1 million d'euros.

Un microcosme constellé d'une myriade de comptes bancaires. Oligarques russes? Rois du pétrole saoudiens? Stars d'Hollywood ? Non : chefs d'Etat africains producteurs de pétrole pour la plupart, mais dont les populations comptent parmi les plus pauvres de la planète.

Le fait que des dirigeants du continent noir investissent dans l'immobilier en France, qu'ils séjournent à Paris dans un luxe inouï, que leurs familles bénéficient de largesses financées dans la plus grande opacité n'est pas une révélation. Mais, cette fois, l'inventaire de ce patrimoine vertigineux n'est pas dressé par des militants tiers-mondistes en lutte contre la «Françafrique». Il se lit dans les 34 procès-verbaux rédigés entre juin et novembre 2007 par les policiers de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF). Cette enquête policière, dont Le Monde a pu prendre connaissance, a été ouverte par le parquet de Paris en juin 2007. Elle faisait suite à une plainte pour «recel de détournement d'argent public» déposée en mars par trois associations françaises, visant cinq chefs d'Etat : le Gabonais Omar Bongo Ondimba, le Congolais Denis Sassou Nguesso, le Burkinabé Blaise Compaoré, l'Angolais Eduardo Dos Santos, et le Guinéen Teodoro Obiang. Au fil des centaines de pages du dossier se dessine une singulière carte du Paris africain, sorte de Monopoly où les présidents auraient jeté leur dévolu sur les artères les plus huppées. Foisonnant et cossu, le patrimoine immobilier est surtout localisé «dans des quartiers à forte valeur marchande, soulignent les policiers. Paris 16e, 8e et 7e arrondissements pour Omar Bongo et son épouse, Paris 16e et Neuilly-sur-Seine pour Jeff Bongo [un des fils d'Omar Bongo], Le Vésinet pour le frère de Denis Sassou Nguesso, Courbevoie pour Wilfrid Nguesso [neveu du président du Congo] ou Paris 16e pour Chantal Compaoré [épouse

du président burkinabé]». La découverte la plus spectaculaire se situe entre les Champs-Élysées et la plaine Monceau, dans le 8e arrondissement de la capitale. Là, un hôtel particulier a été acquis le 15 juin 2007 pour la somme de 18,875 millions d'euros par une société civile immobilière (SCI). Celle-ci associe deux enfants du président gabonais, Omar Denis, 13 ans, et Yacine Queenie, 16 ans, son épouse Edith, qui se trouve être la fille du président congolais Denis Sassou Nguesso, et un neveu de ce dernier, Edgar Nguesso, 40 ans. Au total, sont répertoriés 33 biens (appartements, hôtel particulier et maisons) appartenant au Gabonais Omar Bongo ou à sa famille, et 18 autres dont le président congolais et ses proches sont propriétaires. Le patrimoine de loin le plus imposant concerne M. Bongo lui-même. Son nom est associé à pas moins de 17 propriétés immobilières, dont deux appartements avenue Foch (88 m² et 210 m²) et un de 219 m² lui aussi situé dans le 16e arrondissement. A Nice, une propriété «est constituée de deux appartements (170 m² et 100 m²), trois maisons (67,215 m² et 176 m²) et d'une piscine», précise le procès-verbal. «Un chef d'Etat, en fonctions depuis quarante ans dans un pays pétrolier et qui a des revenus officiels importants, peut économiser suffisamment d'argent pour acheter plusieurs appartements à Paris, explique Me François Meyer, avocat d'Omar Bongo et de sa famille. Surtout avec les prix très bas de l'immobilier pratiqués il y a vingt ou trente ans.» Selon les policiers, le président Bongo dispose de quatre adresses distinctes à Paris. Ali Bongo, qui est son

fil et aussi son ministre de la défense depuis 1999, est également propriétaire avenue Foch tandis que son épouse Edith possède deux immenses logements dans le 7e arrondissement, non loin de la tour Eiffel. De Nice à Neuilly-sur-Seine en passant – souvent – par le 16e arrondissement parisien, l'enquête recense aussi les propriétés de Jean Ping, ex-gendre d'Omar Bongo et actuel ministre des affaires étrangères, et d'autres fils du président gabonais comme Omar-Denis junior et Jeff, ainsi que de filles comme Audrey, Yacine Queenie, ou petite-fille comme Nesta Shakita. En comparaison de ce petit empire immobilier, les autres chefs d'Etat visés apparaissent comme de petits propriétaires. Discret, le président congolais Denis Sassou Nguesso ne fait qu'«utiliser», selon les policiers, la Villa Suzette du Vésinet (Yvelines). Cette coquette demeure de 485 m² était juridiquement la propriété de son frère Valentin, jusqu'à ce que, quelques semaines avant le décès de ce dernier à la fin 2004, elle soit cédée à une société de droit luxembourgeois aux actionnaires anonymes. Les enquêteurs ont également répertorié un appartement de 9 pièces acheté à Paris (17e) en 2007 pour 2470000 euros par l'épouse du président congolais Antoinette Sassou Nguesso. Ils mentionnent aussi le logement de 10 pièces à 1 600 000 euros acquis en 2005 à Paris par leur fils Denis Christel, ainsi que l'hôtel particulier de 7 pièces avec piscine intérieure à Neuilly-sur-Seine acheté 3,15 millions d'euros en 2006 par Julienne, leur fille cadette. Les mêmes policiers n'ont découvert aucun bien immobilier appartenant au président angolais Dos Santos ni au Burkinabé Blaise Compaoré. Seule la déclaration d'impôt sur la fortune de Chantal, l'épouse de ce dernier, a montré qu'elle possède deux biens immobiliers à titre personnel dans le 16e arrondissement.

Dans le même quartier, le président guinéen Teodoro Obiang est propriétaire d'un appartement. Epluchant les fichiers fiscaux et bancaires, les enquêteurs de l'OCRGDF ont non seulement dressé la liste des biens immobiliers, mais aussi des comptes bancaires accueillant en France les avoirs de dirigeants africains et de leur famille. Ainsi, Edgar Nguesso ne possède pas moins de 12 comptes dont 7 courants. Mais aucun n'apparaît au nom de son oncle, le président du Congo. Son homologue gabonais, lui, est titulaire de 11 comptes ouverts à Paris, Nice ou Créteil dont 6 comptes courants. Dans leur élan, visiblement ébahis par leurs découvertes, les policiers ont étendu leurs investigations au domaine des voitures de luxe, qui n'était pas explicitement visé par la plainte. Chez les concessionnaires Mercedes, Bugatti ou Aston Martin, ils ont retrouvé ce qu'ils n'avaient pas obtenu pour les appartements : les chèques et les virements ayant servi aux paiements. «Le financement de certains véhicules apparaît pour le moins atypique», notent les enquêteurs, maniant l'euphémisme à propos de «ce parc automobile conséquent». Les deux Ferrari acquises pour près de 400 000 euros par Ali Bongo, la Maybach à 424 477 euros d'Edith Bongo, les trois Bugatti à 1 million d'euros pièce fabriquées spécialement pour Teodoro Nguema Obiang, le fils du président de Guinée équatoriale, ont été payés au moyen de chèques tirés par des sociétés au profil opaque. De même, notent les policiers, Wilfrid Nguesso, neveu du président congolais, «règle le solde d'achat d'un véhicule Aston Martin type DB9 par un virement émis par Matsip Consulting», une société de droit luxembourgeois aux associés inconnus qui apparaît également comme propriétaire de la Villa Suzette du Vésinet.

(Suite page 12)

Le patrimoine des chefs d'Etat africains en France

Le fils du président de la Guinée équatoriale a, lui, acheté au total en France «une quinzaine de véhicules pour un montant estimé de plus de 5,7 millions d'euros», acquittés là encore par des virements de sociétés intermédiaires. Son nom, Teodoro Nguema Obiang, a été cité en 2004 dans un rapport du Sénat américain sur les transactions suspectes couvertes par la Riggs Bank qui, à Washington, gérait alors plus de 60 comptes au nom des responsables de ce petit Etat pétrolier et de leur famille. En fait de «financement atypique», les enquêteurs français se sont vivement intéressés au chèque de 390 795 euros tiré en février 2004 par la «paierie du Gabon en France» pour régler la «Maybach 57» (une marque allemande concurrente de Rolls-Royce) de couleur «bleu Côte d'Azur» destinée à «Madame la Présidente Edith-Lucie Bongo-Ondimba». A en croire ce chèque, dont la copie figure au dossier, l'argent public gabonais financerait le véhicule de grand luxe de la première dame du pays, qui n'a pourtant aucune fonction officielle. Le même compte de la «paierie du Gabon» ouvert à la Banque de France et utilisé pour régler les frais de fonctionnement de l'ambassade à Paris a servi à financer la moitié d'une Mercedes à 75858 euros dotée d'un «toit ouvrant panoramique» achetée en septembre 2006 à Paris par Pascaline Bongo, la fille du président, qui est aussi sa directrice de cabinet. Curieusement, le reliquat de 41 370 euros a été acquitté par un chèque signé de Me François Meyer, avocat du président Bongo. «Cela peut étonner, admet Me Meyer.

Mais je peux faire des cadeaux à la fille du président Bongo, que je connais depuis vingt ans.» D'où vient l'argent? Au vu de ce somptueux état des patrimoines, la question de l'origine des fonds s'impose. L'apparente disproportion entre la richesse immobilière accumulée et les revenus publics des propriétaires aurait pu suggérer de poursuivre des investigations dans les comptes bancaires ayant permis pareilles transactions. Le salaire mensuel officiellement versé par l'Etat gabonais au président Bongo ne se limite-t-il pas à 14 940 euros, selon l'hebdomadaire Jeune Afrique? Celui du président Sassou Nguesso n'est-il pas de 30 000 euros, comme l'indiquent d'autres sources? Quant à Teodoro Obiang, ministre de l'agriculture et des forêts de son père, ne perçoit-il pas officiellement 5 000 dollars (3 400 euros) par mois, d'après des sources américaines? Des investigations plus approfondies auraient dépassé le cadre de l'enquête préliminaire de police. Elles supposeraient l'ouverture d'une information judiciaire et la désignation d'un juge d'instruction. Une telle perspective a été écartée par la décision de classement, notifiée le 15 novembre par le parquet de Paris. Mais le dossier pourrait être rouvert si les associations parvenaient à déposer une nouvelle plainte, assortie cette fois d'une constitution de partie civile, comme elles en nourrissent le projet. Cette formule conduit automatiquement à la désignation d'un juge d'instruction, à condition que les plaignants prouvent leur «intérêt à agir». Même si un juge d'instruction était désigné, de sérieux obstacles sur-

giraient immédiatement sur sa route. Outre l'immunité dont peuvent se prévaloir des chefs d'Etat en exercice – mais pas leurs familles –, la difficulté résiderait dans la mise au jour des opérations à l'origine d'éventuels détournements. Il faudrait enquêter en Afrique, où des infractions auraient été commises, notamment dans les comptes publics. «La preuve que l'argent public a financé des dépenses privées se trouve dans le pays que contrôle précisément... le bénéficiaire», résume un spécialiste du dossier. Trois des cinq régimes concernés bénéficient du soutien indéfectible de Paris. Cet appui, renouvelé récemment par Nicolas Sarkozy, ne devrait pas fondamentalement être remis en cause par la récente sortie de Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la coopération, contre le «gaspillage des fonds publics» par certains Etats africains. Or une enquête destinée à faire la lumière sur d'éventuels «biens mal acquis» débordait rapidement les normes policières ou judiciaires. Elle suppose une véritable mise à nu de la relation franco-africaine.

Philippe Bernard

AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :
BP : 10468 Niamey Niger
E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

TRANSPARENCE

**Bulletin d'information
du ROTAB - PCQVP**

BP : 10468 Niamey-Niger
Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail :

pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web : tamtaminform.com

Directeur de Publication

Ali Idrissa

**Rédaction &
Administration**

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du Niger
(NIN)

ZONE MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE NOIRE

(Suite de la page 10). C'est dans ce cadre que les conventions économiques et financières franco-africaines qui naquirent en 1960-1961 sous les auspices et sous la haute direction de Paris, ne firent que renforcer la mainmise de la France sur la « monnaie africaine ». Cette main mise s'exprime notamment à travers des organismes tels que la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale et du Cameroun (BCEAC), ces deux banques étant liées au Trésor français par un compte d'opérations. Ce qui signifie que les réserves d'or et de devises de l'Afrique Noire de la zone franc restent sous la surveillance de Paris, et que toutes ses opérations monétaires avec tout pays autre que la France, passent obligatoirement par le Trésor français. C'est donc par abus de langage et par imposture que l'on prête au président français, Jacques CHIRAC, la vertu d'être l'« avocat de l'Afrique Noire ». Car, en réclamant à cor et à cri l'aide de la

communauté internationale pour l'Afrique Noire, le président français applique tout simplement un singulier adage qui enseigne que : « aide-toi, et la communauté internationale t'aidera ». Puisque, en dernière analyse, la France profite également de la moindre aide internationale accordée à l'Afrique Noire dite francophone. En effet, l'apport net en devises des pays de la zone franc, provient à la fois de la balance commerciale excédentaire avec l'étranger et de l'aide internationale allouée aux pays africains. Or, une partie de ces devises est utilisée par la France pour le règlement de son déficit commercial avec ces pays. Par ailleurs, le fait que l'Afrique Noire de la zone franc se trouve dans l'obligation de n'utiliser que le marché des changes français pour ses opérations commerciales et financières, fait de la France son marché des changes. C'est pourquoi, sorti de sa zone africaine de circulation, le franc C.F.A. n'est rien qu'une monnaie de singe. (A suivre).

Par BWEMBA-BONG